

VRS

La Vie de la recherche scientifique

n° 366

juillet/août/septembre
2006

Prix au numéro: 8€



La Vie de la recherche scientifique n° 366 juillet/août/septembre 2006

France, Europe

de la thèse aux métiers

→ **ÉDITORIAL** : Une rentrée combative → **ACTUALITÉS** : Évaluation : Goulard m'a tuer → **DOCTORAT** : Une formation d'avenir → **UNIVERSITÉ** : La professionnalisation des études → **ATTRACTIVITÉ EUROPÉENNE** : Constats et remèdes → **ITALIE** : La précarité scientifique → **ROYAUME-UNI** : Recherche et enseignement supérieur → **ALLEMAGNE** : Chercheurs et doctorants → **ZOOM** : Ghetto, banlieues, État : réaffirmer la primauté du politique.

Placez votre santé sous le signe de la solidarité



L'engagement mutuel c'est :



Engagement n°1

Contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.



Engagement n°2

Garantir une protection santé, sans options, sans discrimination.



Engagement n°3

Accompagner nos 3 millions de mutualistes à tous les moments de leur vie.



Engagement n°4

Personnaliser l'écoute et le conseil grâce à la connaissance de votre métier.



Engagement n°5

Renforcer la prévention et vous accompagner quoi qu'il arrive.



L'ENGAGEMENT MUTUEL

Retrouvez-nous
dans votre département
sur www.mgen.fr

Une rentrée combative

Des milliers de jeunes scientifiques hautement qualifiés, pris dans le tourbillon de recherches fécondes, de travaux appréciés conduits pendant et après leur thèse, se demandent aujourd'hui à quel monstre chimérique ils ont consacré une part majeure de leur vie. Les mythologies et leur part d'ombre ne sont pas en cause. Prométhée, c'était hier.

C'est bien dans les travers de la société marchande égoïste et concurrentielle d'aujourd'hui qu'il faut chercher les causes de ces gâchis. Jeunes ou moins jeunes chercheurs et universitaires, et bien au-delà, nous sommes justement indignés des revirements méprisants du gouvernement qui tantôt promet – sous la pression de la rue – 3000 créations d'emplois pour le supérieur et la recherche et qui dans le budget 2007 ne sait inscrire que 1500 postes.

En cette longue période préélectorale (bien trop focalisée sur le seul scrutin présidentiel), il convient de construire à la fois les propositions et le rapport de forces qui ouvrent réellement pour la recherche et l'enseignement supérieur d'autres perspectives.

Une formidable dynamique est née avec le mouvement «Sauvons la recherche», révélant des attentes et un très large soutien de la société française. Cette impulsion, à laquelle le SNCS et le SNESUP ont contribué, il convient de la faire vivre contre tous les dévoiements (tels ceux de la loi recherche et des décrets ANR, AERES...) et les remises en cause brutales «moins de chercheurs... mais des qui trouvent!», «moins d'étudiants et de diplômés».

Pour que soient mises au cœur du débat public et construites les solutions de financements et de fonctionnement démocratique d'un vaste secteur public de recherche et de formations supérieures, la réflexion et l'action collective sont plus que jamais d'actualité. Dans les équipes de recherche et d'enseignement, l'outil syndical FSU, de plus en plus commun au SNESUP et au SNCS, offre, dès l'entrée dans la préparation de thèse, un espace fertile.

Chacun de nos lecteurs le sait, c'est bien loin des propos corporatistes que nous poussons ces revendications : le XXI^e siècle doit ouvrir, en grand, les chemins de la connaissance et de l'accès à la culture. Avenir économique de nos sociétés et épanouissements individuels s'y jouent.

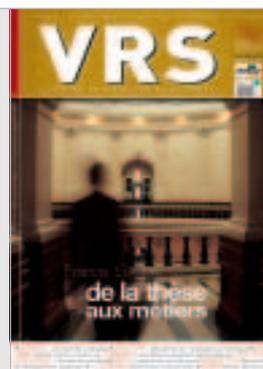
Bonne rentrée combative. ■



Le 12 septembre 2006

Jean Fabbri
↑
Secrétaire général du SNESUP-FSU

→ **Directeur de la publication** : Jacques Fossey → **Directeurs de la rédaction** : François Bouillon et Jean-Marc Douillard → **Comité de rédaction** : Bureaux nationaux du SNESUP et du SNCS → **Coordination éditoriale du dossier** : Henri Audier, François Bouillon → **Les auteurs** : Florence Audier, Henri Audier, Paule Biaudet, Danielle Blondel, François Bouillon, Jean Chambaz, Sylvain Collonge, Alban Cornillet, Melania Del Santo, Michaël Delafosse, Pierre Duharcourt, Jean Fabbri, Jacques Fossey, Fabienne Goldfarb, Maude Le Gall, V. Francesco Polcaro, José Rose, Francis Vella, Loïc Wacquant, Steve Wharton, Michaël Zemmour → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Illustrations** : DR → **Impression** : Imprimerie De Chabrol CAP 18. Case postale 49. 189, rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 → **Route** : Improfi → **Régie publicitaire** : Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 055524 14 03. Fax : 0555 180373. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr/www.comdhabitude.fr) → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique, Web** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-bellevue.fr **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).



ENTREE

Syndicat national des chercheurs scientifiques
[SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
CCP SNCS 1390429 S PARIS. www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur
[SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr

VRS 366

juillet/août/septembre 2006

→ ÉDITORIAL

Une rentrée combative.
Jean Fabbri p. 03

→ ACTUALITÉS

Évaluation : Goulard m'a tuer.
Jacques Fossey p. 06

Enquête sur le mal-être étudiant.
Michaël Delafosse p. 08

La précarité étudiante fait sa rentrée.
Michaël Zemmour p. 10

→ FRANCE, EUROPE : DE LA THÈSE AUX MÉTIERS

Donner de l'espoir aux jeunes chercheurs.
François Bouillon p. 12

Le doctorat, une formation d'avenir.
Danielle Blondel p. 14

La professionnalisation des études universitaires.
Pierre Duharcourt p. 18

L'insertion professionnelle des docteurs.
José Rose p. 22

L'insertion dans la recherche publique.
Florence Audier p. 25

Doctorat : des chiffres qui parlent.
 p. 27

Revaloriser l'attractivité du doctorat.
Fabienne Goldfarb, Maude Le Gall p. 28

Nouveau doctorat : les enjeux du professionnalisme.
Paule Biaudet, Jean Chambaz, Sylvain Collonge, Alban Cornillet p. 32

Précarité : ceci n'est pas un article.
Henri Audier p. 35

L'attractivité européenne : constats et remèdes.
Francis Vella p. 36

La précarité scientifique en Italie.
Melania Del Santo, V. Francesco Polcaro p. 38

Recherche et enseignement supérieur au Royaume-Uni.
Steve Wharton p. 40

Chercheurs et doctorants en Allemagne.
 p. 43

→ ZOOM

Ghetto, banlieues, État : réaffirmer la primauté du politique.
Loïc Wacquant p. 46

→ **BOÎTE AUX LETTRES** p. 50

→ **ABONNEMENT/ADHÉSION** p. 51

débats • stratégies • opinions • dossiers • actions

VRS

La Vie de la recherche scientifique

SNCS
FSU
SYNDICAT
NATIONAL
DES
CHERCHEURS
SCIENTIFIQUES

snesUp

LA RECHERCHE TRAHIE
ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET COMITÉ NATIONAL
ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE
L'EUROPE ET LA RECHERCHE
LA PROTECTION SOCIALE

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION : _____
NOM : _____ PRÉNOM : _____
Adresse : _____
Courriel : _____
Tél. : _____ Télécopie : _____ Mobile : _____ Dom. : _____

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Neudon Cedex.
Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : sncs@snrs-bellevue.fr. Site Web : www.snrs.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 66 85

Évaluation : Goulard m'a tuer

Comme l'avait demandé le président de la République, les décrets d'application concernant la loi-programme intitulée «Pacte pour la recherche» auront été publiés très rapidement. Cela montre la volonté du gouvernement de piloter, selon ses critères, la totalité du système de recherche en maîtrisant la stratégie, en orientant les financements et en contrôlant l'évaluation de l'ensemble. Tel est le sens des trois décrets d'application portant sur la loi sur la recherche : réorganisation du ministère, mise en place de l'ANR et de l'AERES.

JACQUES FOSSEY

Secrétaire général du SNCS-FSU.

→ LE MINISTÈRE

Le premier décret, publié courant mai, soit un mois après la promulgation de la loi (18 avril 2006) concerne la réorganisation du ministère en charge de la Recherche.

Les deux anciennes directions, celle de la technologie et celle de la recherche, sont regroupées en une seule, la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI).

Gilles Bloch, l'ancien directeur de l'ANR (Agence nationale de la recherche), en devient le responsable. La DRI a la charge de définir la politique scientifique du ministère.

→ L'ANR

Le deuxième décret, publié le 1^{er} août, met en place l'ANR sous sa forme définitive. La lecture du décret montre que cette agence est totalement assujettie à la DRI. L'ANR est chargée du financement des programmes décidés par le ministère. Le rôle des organismes de recherche et des établissements universitaires reste limité à celui d'opérateur de recherche chargé d'exécuter la politique gouvernementale.

→ L'AERES

Le troisième décret définit l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

(AERES). Celle-ci permet au gouvernement de contrôler, au plus près, l'évaluation scientifique. La représentation d'élus de la communauté scientifique en est exclue.

→ L'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

L'évaluation scientifique est orientée soit sur le suivi de la réalisation des objectifs déclarés, soit sur la qualité scientifique des travaux. Dans la réalité, ces deux modes sont intimement liés. Plus les décideurs (gouvernement, directions d'organismes) sont directement impliqués dans l'évaluation, plus celle-ci se focalisera sur la réalisation des objectifs. Corollairement, moins ils seront impliqués, plus l'évaluation se concentrera sur la qualité scientifique des recherches.

Dans la recherche publique française, l'évaluation est conduite selon trois modes principaux : l'évaluation hiérarchique, l'évaluation par expert et l'évaluation type Comité national de la recherche scientifique.

L'évaluation hiérarchique est notamment pratiquée dans des organismes tel que le CEA ainsi que dans les entreprises privées. Ici, le suivi de la réalisation des objectifs prime sur la qualité scientifique.

L'évaluation par les experts était pratiquée par l'ancienne Mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) du ministère. Celle-ci, chargée de l'évaluation des équipes universitaires, examinait, au plus près, les unités non associées à un organisme de recherche. Les experts étaient nommés par le ministère et les rapports d'évaluation n'étaient pas élaborés collectivement.

L'évaluation par le Comité national et les instances scientifiques de l'INSERM se caractérise par sa collégialité. Les instances d'évaluation étant majoritairement constituées d'élus, leur indépendance et leur légitimité ne peuvent être contestées. De plus, les délibérations ont lieu en l'absence des directions, ce qui renforce l'indépendance de leur jugement. Ce type d'évaluation est principalement bien adapté pour les recherches fondamentales où la qualité scientifique prime sur la réalisation des objectifs fixés par la hiérarchie.

Lors du mouvement «Sauvons la recherche», il est apparu très clairement que l'ensemble des scientifiques, qu'ils soient universitaires ou chercheurs, refusait les méthodes d'évaluation de la MSTP. Les solutions proposées, pour toutes les unités de recherche quel que soit leur établissement de rattachement, se rapprochaient de l'évaluation scientifique pratiquée par le Comité national. Au lieu de prendre en compte ces revendications, le gouvernement a tranché pour l'AERES, une super MSTP.

→ L'ÉVALUATION SELON L'AERES

Celle-ci est gérée par un conseil de l'Agence, entièrement nommé à partir de propositions émanant de diverses institutions. Ce conseil adopte, notamment, une charte de l'évaluation. La clé de voûte du processus d'évaluation mis sur pied est la constitution de comité de visite appelé comité d'évaluation. Ses membres et son président sont désignés par l'Agence ! Ce comité visite l'unité et l'évalue en suivant les instructions consignées dans une lettre de mission de l'Agence. Son président fait un rapport d'évaluation et le soumet au directeur de l'unité pour prendre note de ses observations. Ensuite, l'administration de l'Agence rédige un rapport de synthèse et, compte tenu d'une grille multicritère, attribue une notation à l'unité.

Cette procédure, décrite ci-dessus brièvement, n'a rien à voir avec celle du Comité national. Une différence fondamentale provient du fait que les évaluateurs de l'AERES sont tous nommés alors que la majorité des membres du Comité national sont élus.

L'essentiel de l'évaluation du Comité national se fait lors de la session plénière de la section qui prend, alors, connaissance des rapports du comité de visite. À partir de ces éléments, elle conduit l'évaluation de façon collégiale, contradictoire et comparative. L'administration n'intervient pas et surtout il n'y a pas de lettre de mission servant à cadrer l'évaluation. Cette procédure débouche sur un interclassement des unités évaluées.

Dans le cas de l'AERES, le cœur de l'évaluation se fait lors de la visite des laboratoires. Il n'y a pas de débats contradictoires qui débouchent sur un interclassement. À l'AERES, le rapport de synthèse est maîtrisé par l'administration de l'Agence qui peut ainsi influencer et dénaturer l'évaluation scientifique en y introduisant des critères externes tels que les objectifs de la politique scientifique du gouvernement.

→ EN CONCLUSION

L'AERES est très clairement une machine de guerre du gouvernement pour casser les instances d'évaluation que la communauté scientifique a construites au cours de ces soixante dernières années. L'indépendance acquise par celles-ci est intolérable pour le pouvoir politique.

Nous devons préserver cet outil de travail et obtenir le retrait du décret sur l'AERES. Dans l'immédiat, les membres du Comité national et ceux de l'INSERM doivent préserver les prérogatives de leurs instances et, ainsi, démontrer que l'AERES est chargée de mettre la recherche sous tutelle gouvernementale. ■

Enquête sur le mal-être étudiant

Michaël Delafosse est l'actuel président de la Mutuelle des étudiants (LMDE), première mutuelle étudiante en France avec 750 000 affiliés et 220 000 adhérents. Son enquête sur le moral et l'état de santé des étudiants révèle l'existence d'un mal-être étudiant.

MICHAËL DELAFOSSE

Président de la Mutuelle des étudiants (LMDE).

Vous venez de rendre publique une enquête sur l'état d'esprit des étudiants.

→ **Michaël Delafosse :** Cette enquête a été réalisée en 2005 sur l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur (9 500 étudiants âgés de 18 à 28 ans). C'est la première enquête d'ampleur sur la santé des étudiants.

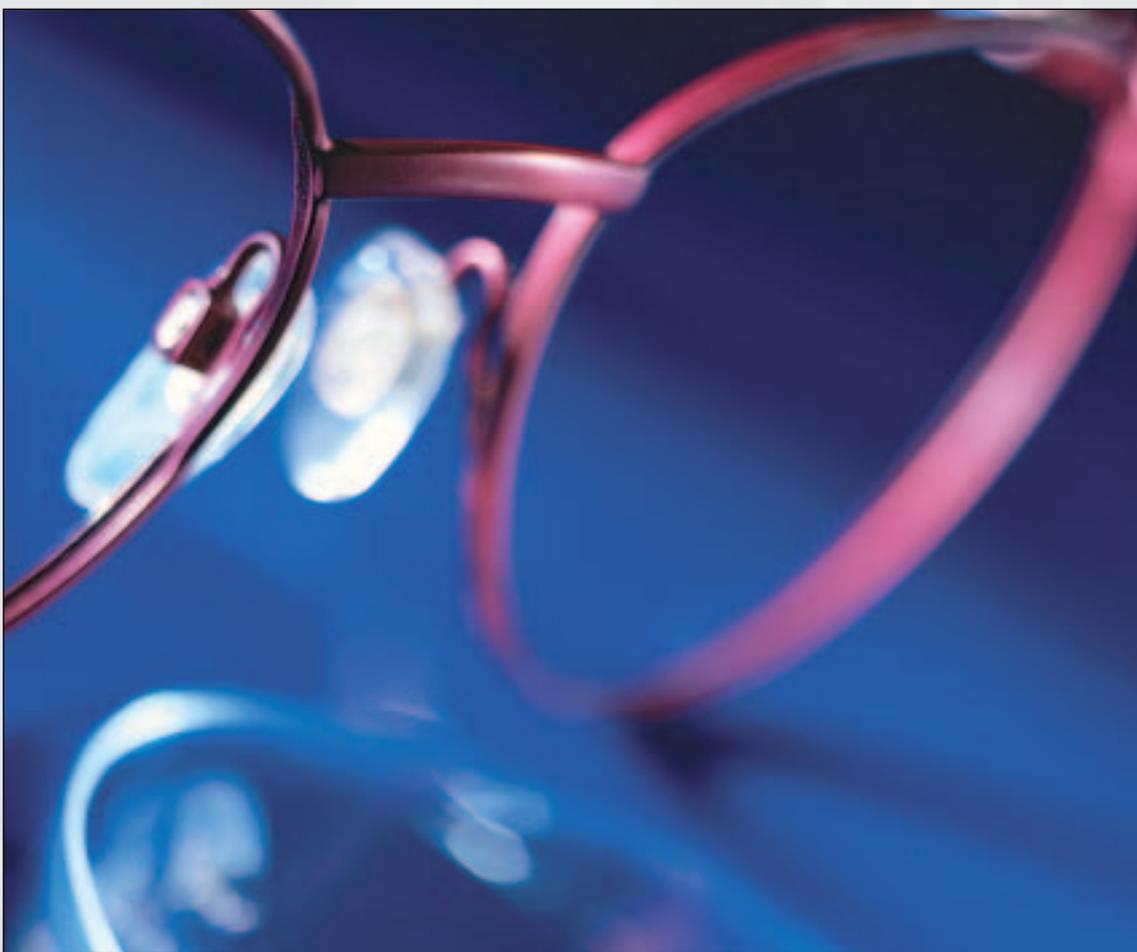
Quels en sont les principaux enseignements ?

→ Quatre aspects attirent notre attention. Le premier indique que, dans leur globalité, les étudiants se portent bien. Il n'existe pas de grande pathologie comme dans les années cinquante avec la tuberculose par exemple. Le second enseignement est préoccupant. En effet, notre enquête révèle l'existence d'un « mal-être étudiant ». Trois chiffres illustrent ce mal-être : une consommation d'alcool très élevée (71 % de manière régulière dont 11 % pour combler un état de déprime), 15 % des étudiants ont eu des

idées suicidaires durant l'année et enfin près d'un étudiant sur deux s'est déclaré angoissé durant l'année. Troisièmement, un quart des étudiants ont renoncé à des soins faute de moyens financiers, ce qui est le double de la population française (13 %). Dans la même logique, 13 % des étudiants ne possèdent pas de complémentaire santé contre 7 % en 2002. Les difficultés financières des étudiants conduisent à des arbitrages dans les « porte-monnaie étudiants » au détriment du poste santé. Le dernier enseignement porte sur la perception des étudiants face à l'avenir. En effet, près de 62 % des étudiants considèrent que la société ne les aide pas à construire leur avenir.

L'organisation des études supérieures et la pédagogie pratiquée ont-elles une influence sur le moral des étudiants ?

→ Très clairement oui. Les conditions d'accueil, le



sentiment d'être livré à soi-même en première année, l'organisation des emplois du temps qui ne répond à aucune logique du point de vue de l'étudiant influent sur leur moral. Dans certains établissements, le repas du midi est sauté pour suivre des cours. Dans d'autres, il n'existe pas un après-midi banalisé permettant la pratique du sport. Il est indispensable d'appréhender l'étudiant comme un usager qui a des attentes et des besoins spécifiques. Nous pensons qu'il faut briser la façon d'organiser les emplois du temps des étudiants en s'intéressant d'abord aux salles ensuite aux profs et enfin aux étudiants. La notion de rythme de l'étudiant nous semble ici fondamentale : comment les étudiants se socialisent, comment concilier étude et travail, transport et lieux d'études.

Y a-t-il une relation entre leur mal-être et leur condition sociale ?

→ Il ne faut pas oublier que la vie d'étudiant est un temps de transition qui se caractérise par l'apprentissage de l'autonomie. La gestion du budget est un élément difficile avec des ressources faibles et des charges indispensables. Les fins de mois ou la rentrée sont des moments d'anxiété. Le cumul de deux activités entre les études et l'activité professionnelle nécessaire à leur financement est également géné-

rateur de stress. Il existe une très forte corrélation entre le social et le sanitaire.

Quelle suggestion pour améliorer cette situation ?

→ Évidemment, la question des moyens se pose et en premier lieu l'offre de santé en direction des étudiants. Il nous semble fondamental de revaloriser la médecine préventive universitaire (MPU) et les structures d'accompagnement psychologique des étudiants. Afin de contrer les effets du renoncement aux soins, nous proposons la création d'une nouvelle couverture sociale qui financerait 50% de la complémentaire santé étudiante. Cette aide à la mutualisation garantirait une bonne couverture sociale des étudiants. Mais au-delà des moyens, nous avons la conviction que la santé des étudiants doit constituer un axe transversal d'action pour les acteurs de l'enseignement supérieur. Notre enquête se veut, ici, un outil d'aide à la décision pas une nouvelle justification pour l'inaction. L'exemple des emplois du temps est emblématique, la façon dont le temps s'ordonne pour les étudiants conditionne beaucoup de choses du point de vue du succès dans les études. Avoir conscience de cet aspect, c'est déjà engager une évolution importante. ■

Propos recueillis par François Bouillon

La précarité étudiante fait sa rentrée

Une étude menée par l'UNEF à partir de données du ministère de l'Éducation nationale et de l'Insee révèle que, depuis 2002, les dépenses obligatoires des étudiants ont augmenté de 23%.

MICHAËL ZEMMOUR

Responsable des questions de précarité à l'UNEF.

Vous dites que depuis quelques années la situation de la majorité des étudiants ne cesse de se dégrader : sur quels indicateurs fondez-vous cette analyse ?

→ **Michaël Zemmour :** Pour la deuxième année consécutive, nous publions une enquête qui retrace l'évolution des dépenses étudiantes fixées par le gouvernement (frais d'inscription, sécu, ticket de restaurant universitaire, carte de transport), l'évolution du loyer étudiant et des principales aides étudiantes depuis la fin du « Plan social étudiant » (1998-2002).

Le constat est sans appel : les dépenses obligatoires des étudiants ont augmenté de 23% sur cinq ans alors que les bourses perdaient en valeur réelle (-3,17%). Les augmentations les plus fortes sont celles des frais d'inscription en master, en hausse de près de 60% sur cinq ans auxquels il faut ajouter les frais illégaux complémentaires que font payer de nombreuses universités. Mais, c'est sans nul doute le loyer qui pèse le plus sur le portefeuille : il représente couramment plus de la moitié du budget étudiant. Et les aides au logement sont loin de suffire pour faire face à cette dépense.

Quelles en sont les conséquences ?

→ Alors qu'en 2003, l'Observatoire de la vie étudiante estimait à plus de 820 euros les besoins d'un étudiant autonome (950 euros à Paris), les étudiants issus des milieux les plus modestes perçoivent aujourd'hui une aide maximum de 450 euros par mois. De plus, le calcul des aides – en fonction de la situation des familles et non de la situation propre des étudiants – place beaucoup d'étudiants dans des situations intenable. Cette précarité conduit plus de 800 000 étudiants à se salarier, diminuant ainsi fortement leur chance de réussite dans le supérieur. Aujourd'hui, les difficultés financières restent le premier motif d'interruption des études supérieures. Par ce biais, on observe une aggravation de la reproduction sociale à l'université.

Le président de la République avait fait des promesses pour améliorer la condition étudiante : qu'en est-il aujourd'hui ?

→ Dans un contexte difficile pour les étudiants et après le rejet de la précarité exprimé fortement lors du mouvement contre le CPE, nous attendions du gouvernement des mesures fortes pour répondre à la situation d'urgence. La mise en place d'une véritable allocation de rentrée, dès septembre telle que l'avait annoncée Monsieur Chirac le 14 juillet, aurait pu constituer une première réponse. En réalité, avec le dispositif ALINE mis en place en cette rentrée, on est loin du compte : un chèque non renouvelable de 300 euros qui touchera au plus 80 000 étudiants (soit 3,5% des étudiants) soit au total une enveloppe d'environ 20 millions d'euros alors que 90 millions seraient nécessaires pour ramener les bourses des 500 000 boursiers à leur niveau de 2002.

Quelles propositions faites-vous ? Quelles actions comptez-vous mener en cette rentrée universitaire ?

→ Nous demandons au gouvernement de prendre des mesures d'urgence, par exemple via le versement d'un mois de bourse supplémentaire dès septembre (actuellement les bourses ne sont versées que d'octobre à juin), en revalorisant les aides au logement, en instaurant une maîtrise des loyers, en ouvrant les aides sociales aux étudiants étrangers actuellement exclus du système d'aide et en généralisant le demi-tarif étudiant dans les transports. Au-delà, nous demandons que des discussions s'ouvrent pour la mise en place d'un statut social pour tous les jeunes en formation et en insertion qui passe par une allocation d'autonomie en lieu et place des aides actuelles. Sur les campus, nous mènerons, dès le mois de septembre, une campagne sur le pouvoir d'achat dans les universités et nous serons au rendez-vous lors de la journée du 28 septembre pour la défense du service public d'éducation. ■

Propos recueillis par François Bouillon

ACTUALITÉS ↑

ACTUALITÉS ↑

ACTUALITÉS ↑

ACTUALITÉS ↑



France, Europe de la thèse aux métiers

Il faut avoir la passion de la connaissance et l'amour du savoir bien trempés pour vouloir devenir chercheur, enseignant-chercheur, ingénieur de recherche... Du doctorant au docteur en passant par le postdoctorant, ce sont autant de figures de la fragilité et de l'insécurité.

Les jeunes chercheurs ainsi que les personnels de la recherche se sont fortement mobilisés dans le mouvement de l'hiver 2004 et aux États généraux de la recherche à Grenoble. Sortis des laboratoires, ils ont offert à l'opinion publique le visage de la jeunesse qui est l'éternelle jouvence de la science, de la recherche, de la connaissance. L'opinion publique les a soutenus et les soutient.

À la lueur de ce dossier, force est de constater que leurs attentes et leurs demandes ont été globalement déçues. Pour la plupart, elles ont été détournées de leur sens par le gouvernement, quand elles n'ont pas été l'objet d'annonces mensongères comme la revalorisation de l'allocation de recherche. Bref, les véritables mesures qui s'imposaient n'ont pas été prises. Et la recherche n'est toujours pas une priorité nationale.

Pour autant, on le verra ici, l'horizon au plan français, européen, international n'est pas complètement bouché. Il y a quelques raisons d'espérer. Agir de nouveau peut ouvrir de nouvelles trouées. En ce sens, il faut mettre au pied du mur des engagements les candidats à l'élection présidentielle.

Henri Audier et François Bouillon

Donner de l'espoir aux jeunes chercheurs

La transition de la thèse aux métiers en Europe relève, pour de nombreux jeunes chercheurs, d'un véritable parcours du combattant. Pour autant, des avancées comme la Charte européenne et les mobilisations de la communauté scientifique dans différents pays européens posent des perspectives pour l'avenir.

FRANÇOIS BOUILLON

Professeur agrégé de philosophie, membre du bureau national du SNESUP.

Dans notre beau pays de France, il faut avoir l'âme bien chevillée au corps de la recherche pour avoir envie d'épouser un métier qui y soit consacré. À des titres divers, les articles de Florence Audier, de Danielle Blondel et de José Rose disent, avec des angles d'attaque différents, la même chose : obtenir un emploi stable, dans la recherche publique ou privée, relève, pour une majorité de jeunes docteurs, du parcours du combattant.

Le manque de financements

Plusieurs obstacles se dressent en effet sur la route. Au-delà du parcours semé d'embûches de l'étudiant pour entrer dans le cursus doctoral, le premier obstacle, c'est celui du financement pendant les études doctorales. L'insuffisance du salaire – dans le

meilleur des cas, quand ce n'est pas son absence – explique, en partie, le nombre d'abandons en cours de thèse, notamment en sciences humaines et sociales.

Un encadrement et un suivi des études insuffisants

Le second obstacle, c'est celui de l'encadrement et du suivi de ces études : malgré les progrès impulsés par les écoles doctorales, il reste des disciplines où le travail du doctorant conserve un caractère souvent par trop individuel, faute d'un nombre suffisant de laboratoires et de directeurs de thèses.

Les concours

Le troisième obstacle, c'est, bien entendu, ceux qui se dressent lors de la séquence soutenance-qualification-recrutement par concours.

Le chômage des docteurs

Mais l'obstacle le plus redoutable, c'est celui de la faiblesse de l'offre d'emplois tant du côté des organismes et des universités que du côté des entreprises. Cette conjoncture – à laquelle la loi de programme de recherche n'apporte aucune réponse – dessine un mal français caractérisé par un chômage des docteurs comparable à nul autre pays.

À cela s'ajoute l'absence d'une culture de la recherche et de l'innovation dans nos principales entreprises. Absence qui met en question le dualisme du système français d'enseignement supérieur qui produit des « capitaines d'industrie » issus des écoles et grandes écoles trop coupées de la recherche. Dualisme qui selon Élie Cohen, par exemple, pénalise gravement tant la R&D que la compétitivité économique de la France (cf. VRS 365).

Sous cet aspect, la récente mesure permettant aux grandes écoles, et même aux établissements privés, d'ouvrir leurs propres écoles doctorales, ne va pas dans le sens du rapprochement souhaitable entre universités et écoles.

Cette relation déficiente du monde social et économique à la culture de la recherche vient de loin. On sait combien sont importantes, de l'école primaire à la cinquième, les lacunes de notre école en matière d'enseignement scientifique, technique et technologique. Et ce n'est pas la primauté accordée à la filière S dans la première sélection des « scientifiques » qui assure une large diffusion de cette culture dans la formation commune des élèves.

De surcroît, il est patent que la collectivité nationale fait un effort très insuffisant en faveur de l'enseignement supérieur et plus particulièrement pour les universités qui en sont les parents pauvres alors que leur fondement, c'est précisément le lien entre enseignement et recherche. Cette absence de reconnaissance, en termes d'investissement, du caractère crucial de ce lien, est d'autant plus grave que la recherche des enseignants-chercheurs est fortement intriquée à celle des chercheurs relevant des organismes. Plus généralement, c'est comme un déni des évolutions importantes des universités au cours de ces dernières décennies (cf. l'article de Pierre Duharcourt).

Une spécificité française

Mais au-delà de ces premières étapes des cursus scolaires et universitaires, il y a bien, comme le souligne à juste titre Danielle Blondel, une regrettable spécificité française en matière de chômage des docteurs.

Le contrecoup, c'est, en France, la régression du nombre de soutenances depuis 1997 pour tomber à 9 309 en 2004, alors qu'il y en a 24 000 en Allemagne et 14 000 en Grande-Bretagne.

Le contrecoup, c'est aussi la désaffection pour les études scientifiques qui semble se poursuivre en cette rentrée universitaire 2006-2007, phénomène qui a par ail-

leurs une dimension internationale. À ces données s'entrelace le poids des politiques publiques qui tendent, de plus en plus, à promouvoir un modèle libéral qui, pour le coup, n'est pas propre à la France.

Un contexte général européen

Les contributions à ce dossier concernant les autres pays européens (Allemagne, Italie et Royaume-Uni) montrent que la tendance dominante, favorisée par les différents gouvernements, est le recours à des contrats à durée déterminée sur projets, comprenez des recherches finalisées de court terme générant une grande précarité parmi le personnel scientifique (technicien, ingénieur, doctorant et jeune chercheur).

Les fenêtres de l'espoir

On retrouve cette « figure » du chercheur précaire dans les différents pays européens (Allemagne, Italie, Royaume-Uni). En France, les conséquences de cette politique se manifestent par une précarité, de plus en plus importante, des jeunes docteurs (cf. p. 35).

Cette situation dessinerait un monde sans espoir pour les jeunes chercheurs si des forces opposées à cette spirale négative n'étaient à l'œuvre.

Des besoins de recherche

Tout d'abord, il y a les besoins sociaux de recherche – exprimés aussi par une opinion publique de plus en plus consciente des enjeux – qui se traduisent dans les objectifs européens de porter à 3% du PIB l'effort de recherche et de recruter 700 000 chercheurs supplémentaires.

La mobilisation de la communauté scientifique

En second lieu, le mouvement des chercheurs, en France et en

Italie, montre combien la communauté scientifique résiste aux attaques portées à la recherche par les gouvernements et combien elle est capable de faire des propositions alternatives tant au plan national qu'europpéen.

Des acquis à faire fructifier

En troisième lieu, il y a des acquis nouveaux qu'il faut faire fructifier et élargir. S'il est scandaleux que le gouvernement se soit renié en ne créant que 1 200 emplois en 2007 (au lieu des 3 000 promis), il faut se souvenir qu'il avait prévu de supprimer 550 postes par an à partir de 2004. En même temps et contradictoirement, il a bougé sur le problème des « libéralités » mais a renié sa promesse de revaloriser l'allocation de recherche à hauteur d'une fois et demie le SMIC et refuse d'en augmenter le nombre.

Au plan français toujours, les choses avancent un peu aussi en faveur de la recherche dans des entreprises comme l'Oréal et Bouygues et un mouvement s'esquisse en faveur d'une meilleure reconnaissance du doctorat comme niveau de qualification sur le marché du travail. Pour autant, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour que les doctorants aient un statut de salarié acceptable et que les docteurs trouvent des débouchés solides.

Au plan européen, outre le progrès des objectifs quantitatifs affichés, la Charte européenne du chercheur contient des avancées sur lesquelles on peut s'appuyer (cf. l'entretien avec Fabienne Goldfarb et Maude Le Gall et la contribution de Francis Vella). Pour autant, par-delà les limites bien connues du 7^e PCRDT, le financement européen de la recherche n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est donc aujourd'hui plus qu'hier sur ce double terrain, national et européen, que se joue l'avenir de la recherche et des jeunes chercheurs. Par essence, la communauté scientifique est transnationale, il importe aussi que ses mobilisations le deviennent de plus en plus. ■

François Bouillon

Le doctorat, une formation d'avenir

Dans une économie de la connaissance mondialisée, plusieurs pays ont bien compris l'intérêt d'embaucher de jeunes scientifiques dont des Français obligés de s'expatrier. Le chômage structurel des docteurs, spécifique à la France, résulte de l'absence d'une culture de l'innovation parmi nos principales entreprises.

DANIELLE BLONDEL

*Professeur émérite de l'université Paris-Dauphine, vice-présidente de l'ANDES
(Association nationale des docteurs ès sciences)*

En France, les titulaires d'un doctorat risquent beaucoup plus d'être au chômage, trois ans après l'obtention de leur diplôme, que leurs condisciples qui se sont arrêtés trois ans auparavant, à Bac +5 avec un titre d'ingénieur ou un DESS. Cela ne tient pas à leur surabondance car depuis une dizaine d'années leur nombre ne varie guère (autour de 10000) tandis que les diplômés à Bac +5 sont douze fois plus nombreux. Cela ne tient pas non plus à leurs exigences de rémunérations car ils sont également plus mal payés et ont moins de chances qu'eux d'obtenir un CDI.

Un diagnostic inadapté

Penchés sur ce problème avec une sollicitude un peu méprisante, nos responsables économiques et politiques ont tendance à l'aborder comme s'il s'agissait du chômage des dentellières du Puy : « inemployables » parce que, comme elles, dotés de qualifications trop traditionnelles et enfermés dans une culture d'un autre âge, les jeunes scientifiques ne seraient pas bien formés pour les besoins actuels des entreprises françaises.

En préalable à leur insertion dans l'économie privée, les employeurs potentiels leur proposent donc, comme à tous les chômeurs peu ou mal qualifiés, des formations supplémentaires, des apprentis-sages et diverses formes de stages « d'insertion » destinés à les « adapter » ou plus précisément à leur donner les compétences acquises traditionnellement dans les écoles d'ingénieurs et de gestion.

Des compétences reconnues...

Un simple regard sur le marché de l'emploi international et sur les politiques des pays concurrents montre que la thérapie ainsi proposée procède d'une grave erreur de diagnostic et risque d'être très dangereuse, à terme, pour l'économie tout entière et pour la société.

La situation française en la matière est, en effet, exceptionnelle et paradoxale : autour de nous, la Chine, le Japon, l'Inde se hâtent de rapatrier ou de former les jeunes scientifiques qui leur manquent pour accélérer leur marche vers l'économie de la

connaissance. De leur côté, les États-Unis se désespèrent du manque d'appétence de leurs étudiants pour les sciences et craignent une pénurie de chercheurs engendrée par le retour des « expatriés » dans leur pays d'origine. Les politiques de *brain drain*, à l'étranger, deviennent de plus en plus volontaristes et les docteurs français sont reçus à bras ouverts chez nos challengers tant dans le secteur public que dans le secteur privé où les rémunérations tout comme les conditions de travail sont très valorisantes.

... au niveau international

Alors pourquoi la France serait-elle la seule à avoir « trop » de docteurs pour pouvoir les employer tous, alors que l'Allemagne et l'Angleterre en diplôment nettement davantage ? Les formations doctorales françaises seraient-elles tellement plus mauvaises ou inadaptées que celles du reste du monde ? Le succès de beaucoup de nos jeunes scientifiques à l'extérieur de nos frontières, y compris de ceux qui n'avaient pas trouvé de travail en France, prouve qu'il n'en est rien.



Les défis de l'économie de la connaissance

Devant ce paradoxe, n'est-il pas légitime de renverser la charge de la preuve et de faire l'hypothèse que le problème du marché de l'emploi des docteurs est davantage un problème d'inadaptation des entreprises françaises aux contraintes et défis de l'économie de la connaissance qu'un problème

de mauvaise formation des docteurs ?

Les statistiques désormais bien connues, évoquées au sommet européen de Lisbonne, ainsi que de nombreux rapports montrent, en effet, que notre pays est en retard dans son cheminement



>>>

vers ce que certains auteurs appellent le « capitalisme cognitif ». Un rapport récent de l'INSEE confirme en tout cas, après bien d'autres analyses d'experts internationaux, que la France a un rythme d'innovation trop lent par rapport à ses concurrents occidentaux et extrême-orientaux. Or, même si la relation entre rythme d'innovation, dépenses privées de recherche et nombre d'emplois de chercheurs dans les entreprises est assez complexe, on ne peut manquer d'être frappé par le fait que la France se caractérise par la faiblesse de ces trois indicateurs.

Une spécificité française

Spécifique à la France, le chômage des docteurs n'est donc paradoxal qu'en apparence. Il s'explique assez bien par les caractéristiques actuelles de notre économie dont le dynamisme – en matière d'exportation par exemple – réside surtout dans des industries traditionnelles comme l'automobile. Adossées à des technologies matures, celles-ci ont davantage besoin d'ingénieurs que des compétences des chercheurs. Symétriquement, dans les activités *high-tech* comme la pharmacie, l'électronique, la production de logiciel – largement fondées sur la production et les compétences scientifiques et donc, normalement, très gourmandes en docteurs –, la France n'a acquis aucun *leadership* mondial sauf dans l'énergie nucléaire. Enfin, du côté des services, les autres pays très développés, notamment les États-Unis, font croître l'emploi hautement qualifié des services très intensifs en savoirs – Knowledge-Intensive-Based-Services (KIBS) – à un rythme beaucoup plus rapide que la moyenne. La France tarde, là encore, à entrer de plain-pied dans l'économie de la connaissance grâce au développement de services d'expertises et de conseils.

Comment rattraper ce retard ?

Certainement pas en transformant des docteurs qui sont des professionnels de la recherche en ingénieurs ou en managers afin d'en faire des cadres formatés pour

Les docteurs, victimes d'un cercle vicieux

gérer des systèmes techniques ou des organisations routinières. Sans doute beaucoup de docteurs devront-ils assumer des fonctions d'ingénieurs ou de gestionnaires au cours de leur vie professionnelle mais, au moment où ils sortent de leur formation doctorale, il serait judicieux de valoriser ce qu'eux seuls peuvent apporter en tant que salariés d'entreprise ou consultants.

Des compétences spécifiques

En effet, les jeunes docteurs ne connaissent pas seulement les savoirs formels acquis à la frontière de leur spécialité scientifique qui peuvent être très utiles pour des fonctions d'expertise pointues, ils sont également des vecteurs de savoir-faire originaux qui les distinguent des ingénieurs ou des gestionnaires à qui on les compare pourtant désavantageusement en France. Acquises dans leur premier parcours professionnel et au cours de leur thèse, ces compétences constituent des aptitudes peu banales : capacité d'identifier des problèmes, d'expérimenter des méthodes nouvelles, savoir expérimental en matière de validation et d'évaluation d'idées nouvelles, expérience des projets collectifs et appartenance à des réseaux nationaux ou internationaux au contact immédiat des meilleurs experts. Ces compétences sont précieuses au regard des besoins d'une économie mondiale très chaotique et risquée et de sociétés constamment perturbées – pour le meilleur et pour le pire – par l'évolution scientifique et technologique.

Alors même que nous en avons tellement besoin pour rattraper notre retard et adapter notre société à la « destruction créatrice » qui restructure en permanence les

économies et les sociétés, ne sommes-nous pas en train de gaspiller ou de faire fuir à l'étranger ces compétences spécifiques ?

N'est-il pas également irresponsable de chercher à persuader (éventuellement par des incitations financières) les employeurs privés d'embaucher des docteurs, alors qu'ils ne semblent pas avoir besoin de leurs compétences spécifiques puisqu'ils n'ont de cesse de les transformer en cadres ordinaires par des formations de « rattrapage » permettant de pallier leurs carences en gestion, finance, commerce, etc ?

La France semble donc bloquée dans ses capacités d'innovation par un cercle vicieux dont les docteurs sont les victimes : ses entreprises matures et traditionnelles n'ont pas besoin, aujourd'hui, d'embaucher beaucoup de chercheurs, mais n'est-ce pas justement parce qu'elles n'ont jamais investi beaucoup dans le recrutement de scientifiques qu'elles ne sont pas très innovatrices ? Qu'en sera-t-il demain ? Certains exemples montrent que, dans des entreprises de secteurs traditionnels (L'Oréal, Bouygues...), le cercle vicieux peut être rompu et que la culture de la recherche – beaucoup plus risquée que la culture d'ingénieur – peut être introduite avec de grands succès commerciaux. Mais, ces cas sont encore trop rares chez les grandes entreprises et la France est également en retard pour la création de « jeunes pousses » directement fondées sur la science.

Le cas des docteurs apparaît donc finalement comme un grave symptôme de l'aversion à l'égard du risque qui caractérise notre culture économique. Mais cette tendance à la routine doublée de myopie vis-à-vis du reste du monde, en nous faisant gaspiller nos plus importants atouts que sont les jeunes scientifiques, ne nous fait-elle pas perdre notre carte maîtresse dans le jeu très subtil de la concurrence mondiale par l'innovation ?

Danielle Blondel

*"Si c'est bien pour moi,
c'est bien pour vous."*

**BAISSE DES TARIFS
D'ASSURANCE AUTO**

DE - 4%

À - 15%

**Pour une Citroën C4 essence 2L 16V exclusive,
votre assurance tous risques
ne vous coûte que 24€ par mois à Strasbourg***

**APPELEZ LE 0820 809 809 (0,12 TTC/mn)
ou tapez www.gmf.fr**



1^{er} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS

* Cotisation mensuelle TTC «Duo Eco» au 01/04/2006. Tarif pour un conducteur fonctionnaire âgé de 40 ans suivant l'usage privé-trajet/travail-administratif avec bonus de 50%, 5% de réduction mutualiste et sans sinistre au cours des 36 derniers mois. Hors garantie conducteur, avec garage, avec franchise. Frais de mensualisation de 2,29 € TTC par mois en sus. Pour un 1^{er} contrat à la GMF, le droit d'entrée est de 1,52 € TTC.

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés, Société d'assurance mutuelle, GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé, RCS Paris B398 972 901 - APE 660E. Entreprises régies par le Code des assurances. Sièges sociaux : 76 rue de Procy 75017 Paris cedex 17.

La professionnalisation des études universitaires

Malgré une professionnalisation croissante de l'ensemble du cursus universitaire, on assiste à une campagne de dénigrement pointant l'inadéquation des études universitaires aux « besoins du marché de l'emploi ». C'est oublier le poids du chômage de masse et le manque de moyens qui permettraient d'offrir à tous des conditions d'études satisfaisantes.

PIERRE DUHARCOURT

Professeur des universités, membre du bureau national du SNESUP.

Le gouvernement n'a pas digéré sa défaite dans le conflit du contrat première embauche (CPE) et pour se venger du mouvement de contestation initié dans les universités, il orchestre lui-même une campagne sur l'inadéquation des études universitaires aux « besoins du marché de l'emploi ». Et la commission Hetzel s'en fait le relais, en proclamant que : « *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade.* » En réalité, deux données sont incontestables.

Le poids du chômage de masse

D'une part, la France se trouve depuis près de trente ans dans une situation marquée par un chômage de masse qui frappe, en premier lieu, les jeunes. Les jeunes diplômés sont nettement protégés par rapport aux non diplômés mais cet avantage – qui s'accroît si on compare, parmi les jeunes qui sont entrés dans l'Université, ceux qui obtiennent un diplôme et ceux qui n'en obtiennent pas – est malheureusement relatif. Les statistiques et les travaux prospectifs sont imputoyables (1) : dans le régime de croissance actuel, il n'y a pas d'emplois en nombre suffisant

pour assurer l'insertion de tous les jeunes issus du système éducatif et *a fortiori* pour les 150 000 qui quittent le système sans qualification. Ceux qui n'ont pas de diplôme ont encore plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail mais cela ne garantit pas aux jeunes diplômés un emploi stable correspondant à leurs qualifications.

Une campagne de dénigrement de l'Université

Les stratégies des employeurs

D'autre part, compte tenu de ce déséquilibre sur le marché du travail, les employeurs peuvent profiter de la concurrence entre demandeurs d'emploi. D'abord en jouant de la précarité et du recours à des stagiaires pour exercer des tâches sous-payées qui devraient correspondre à des emplois permanents. Ensuite, en procédant à des tris qui privilégient, à qualifi-

cation égale, ceux qui disposent d'une meilleure image ou de réseaux plus efficaces. À cet égard, les jeunes issus de l'enseignement supérieur sont désavantagés par rapport aux sortants des grandes écoles, indépendamment de la qualité réelle de leur formation. Contrairement à ce qui s'observe à l'étranger, ce phénomène concerne également les titulaires d'un doctorat. Et le gouvernement prend une lourde responsabilité en contribuant à ternir l'image des formations dont il a la charge.

Cette campagne de dénigrement de l'Université sert d'alibi pour fuir une exigence majeure : celle de mettre fin à l'énorme gâchis que représente le taux d'échec massif, notamment en premier cycle. Cela passe, en premier lieu, par l'attribution de moyens décents – comparables à ceux qui sont la norme à l'étranger, ainsi qu'en France dans les classes préparatoires ou les IUT – afin de garantir des conditions d'études satisfaisantes : enseignements en petits groupes permettant des pédagogies différenciées, tutorat et soutien, accueil en bibliothèque et accès aux moyens et données informatiques...

»»»





Il est vrai, en même temps, que les universitaires ne travaillent pas suffisamment eux-mêmes à promouvoir l'image de leurs formations et à mettre en avant leur double qualité : d'une part, la capacité à « prendre du recul » et à développer l'esprit critique que permet le lien entre enseignement et recherche ; d'autre part, la dimension professionnelle que développe chaque cursus universitaire.

Cependant, il ne faut pas oublier que la moitié des formations d'ingénieurs est proposée à l'intérieur de l'université et qu'une part croissante des entrées dans les écoles *stricto sensu* s'effectue par accès parallèle d'étudiants ayant débuté par un cursus universitaire. Il ne faut pas oublier non plus qu'un nombre de plus en plus important de formations universitaires sont organisées en alternance, y compris sous la forme de l'apprentissage. Enfin, malgré les problèmes (statut des stagiaires, suivi) que cela pose, l'obligation de stages s'étend dans les formations universitaires : dans certaines universités, non seulement en second cycle, mais également dans le cycle de la licence.

La professionnalisation concerne maintenant l'ensemble des cursus universitaires. Le phénomène est évidemment plus marqué au niveau master. La distinction qui existait entre les anciens DEA et les anciens DESS était sans doute plus nette que celle qui s'établit désormais entre les masters professionnels et les masters recherche. Il reste que les premiers sont d'emblée des formations professionnelles qui propo-

La professionnalisation du cursus universitaire

sent à la fois une spécialisation dans les disciplines majeures du domaine de professionnalisation mais également des « enseignements transversaux » portant sur l'organisation de l'entreprise et le contexte économique et social (gestion, économie, sociologie, droit...), ainsi que les outils nécessaires à l'exercice de toute profession (informatique, recueil de données).

Professionnalisation à tous les niveaux

Cela vaut y compris pour les formations dont on a l'habitude de dire qu'elles sont peu tournées vers le monde professionnel : les cursus de lettres ou de langues proposent, comme ceux d'autres champs disciplinaires, une préparation aux métiers de l'enseignement – qui sont aussi nobles que d'autres et dont les besoins réels sont importants –, mais également des formations spécialisées en traduction, en communication interculturelle... Et un nombre non négligeable d'entreprises ou d'administrations recrutent pour des postes d'encadrement voire d'ingénieurs des diplômes littéraires formés aux « humanités ».

En revanche, la France reste très en retard en ce qui concerne

le recrutement de titulaires d'un doctorat – à qui sont pourtant dispensés des modules de professionnalisation – alors que dans d'autres pays, ils sont recrutés non seulement comme chercheurs, mais aussi pour exercer leurs compétences dans d'autres activités.

Licences à dimension professionnelle

Les cursus de licence ont également une dimension professionnelle. C'est évidemment le cas des licences professionnelles conçues plus spécialement pour préparer à un métier.

Les licences plus classiques sont organisées en fonction de leur double vocation : permettre la poursuite d'études mais aussi une entrée dans la vie active. C'est dans cette double perspective que sont proposés des enseignements de méthodologie facilitant l'apprentissage universitaire et développant également l'esprit de synthèse et la capacité à établir un dossier.

Dans de nombreux cas, les enseignements « majeurs » allient enseignements fondamentaux et plus appliqués : une illustration frappante est fournie par les formations de langues étrangères appliquées. Dans d'autres cas, la dimension professionnelle est réalisée par le « mariage » de plusieurs disciplines : par exemple, celui de l'économie et de la gestion.

Enfin, elle est également obtenue par des enseignements assurant la maîtrise d'outils : informatique, statistiques et méthodes d'enquête – de plus en plus fréquentes dans les formations de sciences sociales...

Finalement, la plus sévère insuffisance dans l'enseignement supérieur français – dans tous les cycles – concerne l'apprentissage des langues vivantes, pourtant de plus en plus indispensables dans le monde contemporain. C'est sans doute l'un des domaines où la pénurie de moyens et d'encadrement fait le plus de ravages. ■

Pierre Duharcourt

→ NOTES/RÉFÉRENCES

1. *Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom*. Premières Synthèses n° 50.1. Paris : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), décembre 2005. ISSN 1253-1545.

Prospectives emploi-formation à l'horizon 2015. Note d'informations n° 06.03. Paris : ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), février 2006. ISSN 1286-9392.

L'insertion professionnelle des docteurs

À la demande des directions de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie, le Céreq a réalisé quatre enquêtes au niveau national sur l'insertion des jeunes docteurs. Ces résultats (1) résumés ici permettent de reconstituer les trois premières années de vie active des sortants de 1997, 1999, 2001 et 2003.

JOSÉ ROSE
Directeur adjoint du Céreq.

On constate d'abord une forte influence de la conjoncture économique. Les débouchés professionnels des jeunes docteurs se sont ainsi sensiblement détériorés au début des années deux mille par rapport à la fin des années quatre-vingt-dix, moment où l'embellie économique était favorable aux recrutements de personnel très qualifié. Le ralentissement a ensuite affecté l'ensemble des sortants du système scolaire et n'a pas épargné les titulaires de doctorat qui ont vu leur taux de chômage s'accroître de près de quatre points pour dépasser, trois ans après la soutenance de leur thèse, les 10 %. Si le taux de chômage des jeunes docteurs est inférieur de cinq points à celui de l'ensemble des sortants, il reste largement supérieur à celui des diplômés des écoles d'ingénieurs (cf. tableaux 1 et 2).

Les conditions d'accès à l'emploi

Ces conditions globales d'accès à l'emploi diffèrent sensiblement selon les disciplines même si les écarts se sont resserrés. Ainsi, la situation des docteurs en chimie, lettres et sciences humaines est nettement moins bonne que celle des diplômés des autres disciplines scientifiques, du droit, de l'économie ou de la gestion.

Le mode de financement de la thèse est également décisif. Ainsi,

les docteurs ayant bénéficié d'un contrat CIFRE – soit 5 % de l'ensemble – ont eu moins de difficultés pour trouver un emploi, leur rémunération est plus élevée et ils accèdent beaucoup plus au secteur privé. De leur côté, les allocataires de recherche – surtout lorsqu'ils sont moniteurs – obtiennent, plus fréquemment et plus rapidement, des emplois stables dans l'enseignement supérieur et la recherche publique.

Enjeu : la stabilisation de l'emploi

Concernant les secteurs d'activité, on note la part importante des emplois du secteur public. C'est une caractéristique récurrente des débouchés professionnels des docteurs qui avait sensiblement diminué au cours de l'embellie économique. Ainsi, deux docteurs sur trois étaient dans le secteur public en 1997, un docteur sur deux en 2001 et 62 % en 2004. Cette évolution est due à la part croissante des emplois occupés dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur. De son côté, la part des débouchés dans le secteur de la recherche privée est relativement

stable à 19 % tandis que les débouchés dans le secteur privé hors recherche ont chuté de 29 à 19 %.

Les premiers emplois occupés sont pour plus de 60 % à durée limitée. Il s'agit souvent du prolongement de l'activité professionnelle exercée durant la thèse, par exemple les postes d'ATER. Et 31 % déclarent avoir effectué après la soutenance au moins un stage postdoctorat, ce qui est à peu près la même proportion que pour les docteurs de 1996. L'effet disciplinaire reste très prégnant à cet égard, la proportion allant de la moitié en sciences à un sur dix en sciences humaines et sociales (SHS). Les allocataires de recherche, les membres d'équipes CNRS et ceux qui ont fait une thèse rapidement avec beaucoup de publications ont également plus de chance.

Trois ans après la soutenance, près d'un docteur sur quatre n'a pas obtenu un emploi sur contrat à durée indéterminée, la part des emplois à durée limitée remontant à un niveau comparable à celui des docteurs ayant soutenu en 1994 et restant nettement plus forte dans le public (28 %) que dans le privé (18 %).

Les parcours-types de l'insertion

L'analyse détaillée des parcours d'insertion montre que la



Date de soutenance de la thèse	1994	1996	1998	2001	1994	1996	1998	2001	1994	1996	1998	2001
	Taux de chômage en				Emploi à durée limitée en				Salaire net mensuel médian en			
Trois ans plus tard	1997	1999	2001	2004	1994	1996	1998	2001	1994	1996	1998	2001
Ensemble des docteurs	8%	7%	7%	11%	23%	26%	19%	24%	1810€	1830€	1960€	1980€
CIFRE	3%	6%	-	6%	13%	10%	-	17%	2000€	2160€	-	2300€
Allocataires de recherche	-	9%	-	9%	-	31%	-	23%	-	1830€	-	1980€
Diplômés d'école d'ingénieurs	5%	2%	2%	6%	10%	5%	6%	8%	1830€	1910€	2110€	2100€
Titulaires d'un DESS	10%	7%	5%	11%	15%	15%	18%	23%	1570€	1600€	1740€	1730€

Tableau 1 : La situation professionnelle des docteurs, trois ans après l'obtention de leur thèse. Sources : enquêtes « Enseignement supérieur » de 1997 et 1999, enquêtes « Génération 1998 » et « Génération 2001 », Céreq, 2005 (tableau publié dans Bref n°220 de juin 2005). Les données non mentionnées dans ce tableau ne sont pas disponibles dans les enquêtes « Enseignement supérieur » de 1997 et « Génération 1998 ».

Date de soutenance de la thèse	1996	1998	2001	1996	1998	2001	1996	1998	2001
	Taux de chômage en			Emploi à durée limitée en			Emploi dans le sect. public en		
	1999	2001	2004	1999	2001	2004	1999	2001	2004
Maths, physique	5%	5%	7%	21%	14%	21%	58%	43%	69%
Mécanique, électronique, sciences ingénieur, informatique	2%	2%	6%	12%	7%	13%	50%	36%	49%
Chimie	14%	10%	14%	28%	26%	30%	40%	51%	52%
Sciences de la vie et de la terre	8%	7%	11%	45%	32%	32%	62%	60%	60%
Droit, sciences éco., gestion	7%	5%	11%	15%	8%	24%	63%	73%	69%
Lettres et sciences humaines	6%	20%	17%	24%	29%	22%	84%	68%	74%
Ensemble	7%	7%	11%	26%	19%	24%	61%	53%	62%

Tableau 2 : L'insertion professionnelle des docteurs, selon leur discipline. Sources : enquête « Enseignement Supérieur » de 1999, enquêtes « Génération 1998 » et « Génération 2001 », Céreq, 2005 (tableau publié dans Bref n°220).



principale difficulté des docteurs n'est pas l'obtention d'un premier emploi mais la stabilisation. Elle permet de distinguer sept parcours-types. Deux correspondent à la stabilisation dans l'emploi académique, rapide pour 22 % des docteurs et plus tardive pour 5 %. Un troisième résume l'accès immédiat et durable aux emplois de la R&D (13 %). Un autre regroupe des docteurs se stabilisant dans des emplois en dehors de la recherche (21 %) : l'accès est ici quasi direct à des emplois stables et autant dans le privé que dans le public. Enfin, trois parcours-types sont plus problématiques : persistance d'emplois à durée limitée (25 %), accès et/ou maintien plus d'un an dans un emploi à durée limitée (6 %), parcours largement dominé par le chômage (8 %). Ces parcours ne sont pas indépendants de la discipline de la thèse, les docteurs de sciences exactes étant plus nombreux dans des trajectoires de stabilisation sur un emploi de R&D alors qu'ils sont plutôt

sous-représentés dans les trajectoires de chômage persistant.

Une certaine inquiétude

D'autres variables interviennent. Ainsi, les publications, leur nombre et leur qualité sont des éléments déterminants pour accéder à l'emploi académique. Le mode de financement du doctorat a également une influence, les titulaires d'un contrat CIFRE ayant plus de chance d'accéder à un emploi dans la recherche privée tandis que les allocataires-moniteurs connaissent plus fréquemment des stabilisations rapides dans l'emploi académique. Le projet professionnel initial dans l'emploi académique augmente la probabilité de suivre effectivement un parcours professionnel orienté vers l'emploi académique. Par contre, les effets de genre et de nationalité ne semblent pas très discriminants.

Enfin, on observe que l'inquiétude est plutôt grande parmi les docteurs. Ainsi, 33 % déclarent que

leur situation professionnelle ne leur convient pas, chiffre voisin des diplômés de DESS mais supérieur aux diplômés d'écoles d'ingénieurs (25 %).

Ce niveau d'insatisfaction est plus élevé parmi les disciplines qui ont des problèmes d'insertion. De plus, 28 % des jeunes docteurs se déclarent inquiets quant à leur avenir, ce qui est nettement supérieur aux sortants de DESS (21 %) et d'écoles d'ingénieurs (10 %). Par contre, 85 % disent se réaliser « tout à fait » ou « plutôt » dans leur situation professionnelle. Par ailleurs, 22 % déclarent occuper en 2004 un emploi en dessous de leur niveau de compétence et même 29 % en SHS tandis que, pour les titulaires de DESS, cette proportion s'établit à 31 %. Cette opinion oppose très nettement l'emploi dans la recherche et l'enseignement supérieur public (10 %) et dans le secteur public hors recherche (54 %).

José Rose

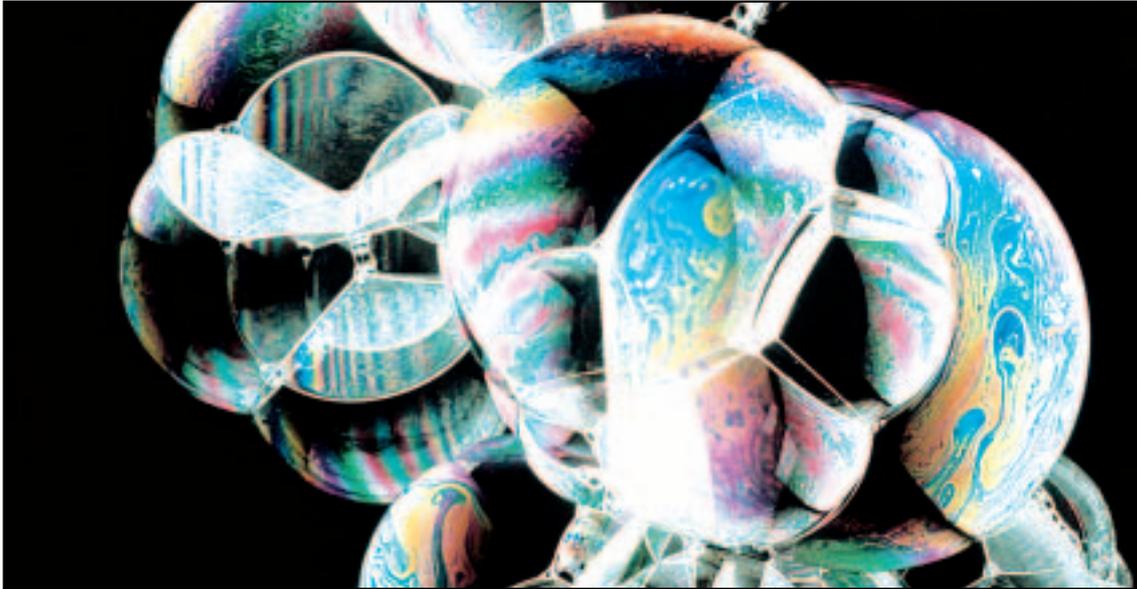
→ NOTES/RÉFÉRENCES

GIRET, J.-F. *De la thèse à l'emploi : les débuts professionnels des jeunes titulaires d'un doctorat*. Marseille : CEREQ, 2005. Bref n°220. ISSN : 0758-1858.

GIRET, J.-F., MOLINARI-PERRIER, M., MOULLET, S. 2001-2004 : *les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail*. Marseille : CEREQ, 2006. Note Emploi Formation n° 21. ISBN : 2-11-095575-9.

BERET, P., GIRET, J.-F., RECOTILLET, I. *L'évolution des débouchés professionnels des docteurs : les enseignements de trois enquêtes du Céreq*. Marseille : CEREQ, 2004. Éducation et Formations, n°67.

1. Les résultats détaillés sont présentés dans le Rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes docteurs rédigé par Jean-François Giret et rendu en juin 2006 au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



L'insertion dans la recherche publique

Les obstacles pour entrer dans « la carrière » de l'enseignement supérieur ou de la recherche relèvent pour beaucoup d'un long parcours du combattant au risque d'accentuer la désaffection des étudiants pour les filières scientifiques.

FLORENCE AUDIER

Ingénieur de recherche, élue SNCS au conseil scientifique de Paris 1.

L'entrée dans la « carrière » de l'enseignement supérieur ou de la recherche relève du parcours du combattant, ce que les jeunes qui s'engagent dans la rédaction d'une thèse ne savent pas toujours ! Qu'on en juge d'après les chiffres du ministère.

**Universités : 10
reçus pour 100 candidats**

Tout d'abord, le nombre de postes ouverts au recrutement est

réduit, en dépit du nombre croissant de départs en retraite et des promesses du gouvernement ! Par exemple, en 2005, ce sont 1 681 postes qui ont été ouverts au recrutement externe de maîtres de conférences (1).

Mais d'abord, pour candidater, il faut évidemment être qualifié par le conseil national des universités (CNU). Même si le fait d'être qualifié devient un « titre », on peut

sans risque estimer que tous ceux qui se présentent à la qualification souhaitent rejoindre une carrière d'enseignant-chercheur voire de chercheur.

En 2005, 16 662 dossiers ont été examinés par les sections du CNU en vue de la qualification, et 9 394 (56 %) ont été qualifiés. En fait, le taux de qualifiés varie considérablement selon les disciplines, puisqu'il va de 18 % (droit public) à

»»

>>>

81 % (milieux dilués et optique). Mais pour la majorité des sections du CNU, le taux de qualifiés se situe entre 40 et 60 %. 16 662 candidats, 9 394 qualifiés pour 1 681 postes : sur 100 docteurs qui souhaitent devenir enseignant-chercheur, 58 sont autorisés à candidater et 10 sont retenus !

Un recrutement très sélectif et trop tardif

Un recrutement globale-ment (très) sélectif

Il est vrai que la qualification reste valable durant quatre ans. Mais, en fait, la concurrence est si forte que ceux qui candidatent sur des postes de maître de conférences au-delà de deux ans après leur qualification sont rarement recrutés, même s'ils ont renforcé leur dossier entre-temps. Ainsi, en 2005, 80 % des maîtres de conférences recrutés par les commissions de spécialistes sont des qualifiés très récents (54,7 % sont qualifiés de l'année, et 25,7 % qualifiés de l'an d'avant). Ceux qui arrivent à la fin de leur délai de quatre ans sont rarement choisis, mais il est vraisemblable que nombre d'entre eux ont renoncé à se présenter. Là aussi on observe de grandes variations selon les sections.

Certes, ceux qui sont passés à travers le filet se considèrent à juste titre comme « sauvés », même si les universités ou les IUT où ils ont été nommés ne leur conviennent qu'à moitié, soit pour des raisons de localisation, soit parce qu'il n'y a pas de laboratoire qui leur permette de s'intégrer valablement en recherche. Qu'ils n'espèrent pas trop pouvoir changer de poste : en ces temps de pénurie, moins d'un dixième des recrutements donne lieu à mutation !

Un recrutement en moyenne (trop) tardif

L'âge moyen d'entrée des maîtres de conférences recrutés en 2005 est de 32,7 ans, avec un très fort contraste entre l'âge moyen de recrutement en sciences (30,7 ans) et en lettres et sciences humaines et sociales (35,8 ans). Les faibles créations de postes entre 2003 et 2005 ont conduit à recruter en 2005 en moyenne deux ans plus vieux qu'en 2003.

Le tableau ci-dessous donne les âges d'entrée au CNRS en 2004. Après avoir baissé, l'âge moyen d'entrée CR2 est passé de 29,9 ans en 2002 à 30,4 ans en 2004 (35,7 à 36 ans pour CR1). Mais les effets de la pénurie et de la levée de la limite d'âge en 2005 ne sont pas encore connus.

Si le nombre de débouchés, publics et privés, pour les docteurs conditionne l'âge d'entrée et

l'ampleur de la précarité, d'autres facteurs entrent en ligne de compte : le caractère sélectif des commissions, la montée des exigences en matière de publications, voire de postdocs.

Vers une pénurie de chercheurs ?

Cette politique conduit à sacrifier la génération actuelle de jeunes, sacrifie qui alimente évidemment la désaffection des étudiants pour la thèse : moins 20 % de thèses en 10 ans en moyenne, 27 % pour les sciences exactes (cf. page 27). Or, on sait déjà que cette désaffection va conduire dans quelques années à une pénurie de candidats dans de nombreuses disciplines. Comme le soulignent en 2004 un rapport de l'Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche : « Pendant la période d'abondance de candidats, le système a multiplié les niveaux de filtrage : les conditions de niveau pour avoir des chances raisonnables d'être reçu aux concours se sont accrues, ce qui a repoussé l'âge moyen d'intégration dans la fonction publique et rendu les carrières plus difficiles. La qualification, requise pour l'enseignement supérieur [...] participe à l'allongement du processus. Le système retarde l'âge de la fonctionnarisation ; tout se passe comme si un système implicite de « tenure » s'était mis en place. [...] Ceci ne favorise pas, pour les jeunes, l'attractivité du système, dans un contexte de raréfaction du nombre des docteurs. » ■

Florence Audier

CNRS (2004)	Sciences « dures »	Sciences de la vie	SHS	Moyenne*
CR2	29,6	31,2	31,6	30,4
CR1	34,5	35,9	39,5	36,0

Tableau 1 : l'âge d'entrée au CNRS en 2004. * 32,1 ans pour l'ensemble CR1 + CR2.

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. Pour 1776 postes publiés : 5 % d'entre eux n'ayant pas été pourvus, soit pour rejet des choix des commissions de spécialistes aux conseils d'administration ou aux conseils scientifiques, soit par absence de candidatures.